

Séances de pendule et fausse médecine : le procès de la secte de la « Grande mutation » s'ouvre lundi à Paris

<https://www.sudouest.fr/justice/seances-de-pendule-et-fausse-medecine-le-proces-de-la-secte-de-la-grande-mutation-s-ouvre-lundi-a-paris-19403069.php>

Par Sud-Ouest.fr avec AFP Publié le 20/04/2024 à 9h50.

Plusieurs responsables de la secte dite de la « Grande mutation », seront jugés à partir de lundi à Paris, en l'absence du gourou Etienne Guillé, décédé en 2018

SUR LE MÊME SUJET

Le gourou et 40 autres personnes d'une secte de yoga internationale arrêtés en France

Un vaste coup de filet a permis de démanteler un réseau de la fédération de yoga Atman et son chef spirituel Gregorian Bivolaru ce mardi en France



Antennes cosmiques, séances de pendule pour détecter les êtres néfastes, maladies graves soignées au sérum physiologique... Le procès de plusieurs responsables de la secte dite de la « Grande Mutation » s'ouvre lundi à Paris, en l'absence du gourou, aujourd'hui décédé.

L'affaire avait débuté en 2012, avec des signalements de familles inquiètes pour leurs proches qui avaient rejoint le « Groupement de recherche des énergies vibratoires éternelles et Supports vibratoires incorruptibles » (Greve et SVI, l'autre nom de la « Grande mutation »).

« Sauver la race humaine des forces occultes »

Le groupe était dirigé par Etienne Guillé, décédé à 81 ans en 2018 alors que l'enquête était toujours en cours. Selon la théorie qu'il avait lui-même bâtie, cet ancien biologiste et chercheur au CNRS était « le sauveur », ayant parcouru 22 planètes avant de revenir sur Terre pour sauver la race humaine des forces occultes.

Son dogme reposait sur l'existence de « bons » et de « mauvais êtres », que l'on pouvait notamment détecter grâce à la pratique du pendule et qui s'avéraient souvent être les proches des adeptes. Les familles de ces fidèles, aux profils psychologiques fragiles et souvent similaires, ont décrit des personnes se coupant du reste du monde, passant jusqu'à huit heures par jour à manier leur pendule, demandant le divorce ou refusant de se soigner de cancers.

Ils changeaient également d'apparence, se laissant pousser cheveux et barbe pour les hommes - leur longueur servant d'« antennes cosmiques » entre le ciel et la terre selon Etienne Guillé. Les rares photos de lui en ligne montrent un homme à longue et épaisse chevelure brune, large sourire entouré d'une barbe particulièrement fournie.

Des séminaires regroupant jusqu'à 200 personnes

Plusieurs fois par mois, étaient organisées des séances individuelles ou séminaires regroupant parfois jusqu'à 200 personnes et se terminant par une grande danse au son du gong sur des paroles scandées « a priori sans aucun sens », selon les enquêteurs.

Avec la mort du « gourou », seules six personnes, âgées de 40 à 76 comparaitront devant le tribunal judiciaire de Paris, notamment pour abus de faiblesse et exercice illégal de la médecine, entre 2010 et 2015. Seront notamment jugés son gendre et son petit-fils, Jean-Noël K. (66 ans) et Emilien K. (40 ans), qui vouaient tous deux une « totale admiration » à Etienne Guillé et participaient notamment à l'organisation des séminaires. Ils ont toujours contesté l'appellation de « secte ».

Etienne Guillé avait été découvert chez Jean-Noël K., vivant alité et reclus dans une chambre à l'étage, lors d'une perquisition en 2015. De nombreux chèques au nom de Jean-Noël K. ou de la Grande mutation, voire sans ordre, avaient été trouvés à cette occasion. Malade, Etienne Guillé dictait le contenu des séances et décidait à distance des « transferts d'énergie » nécessaires aux participants.

« Énormément de souffrance »

Parmi les conférencières relayant ses théories, Valérie D., 57 ans, sera notamment jugée, comme le gendre et le petit-fils, pour abus de faiblesse sur des personnes « en état de sujétion psychologique ».

Celle qui formait un « couple alchimique et magique » avec Etienne Guillé selon ce dernier - de 30 ans son aîné -, aurait plutôt « sa place » sur les bancs des victimes que ceux des prévenus, estime son avocate, Me Daphné Pugliesi. « Elle ne faisait que répéter » ce que lui disait Etienne Guillé, « c'était le perroquet de ce type », assure-t-elle, parlant d'une femme « totalement sous emprise ». Le mari de Valérie D. avait fait partie des premiers proches à signaler le groupe aux autorités, déclenchant l'enquête.

Sur les 20 victimes identifiées, une dizaine devrait venir témoigner au procès. C'est un dossier qui comporte « énormément de souffrance », dit l'avocate de plusieurs parties civiles, Me Beryl Brown, regrettant que cette audience arrive si tard après les faits et surtout qu'elle ne compte un grand absent : le « gourou charismatique ». Le procès est prévu jusqu'au 3 mai.